

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 19 juillet 2000

**Demandeur :** FACEF / ARC

---

**Demande de renseignement no 6 : SCGM-1, doc.1, p. 4**

*Le tableau A présente quelques-uns des cas relativement aux offres faites par Hydro-Québec dans le marché que nous avons identifié. Ces informations ont été obtenues directement des clients.*

- a) Veuillez préciser dans quel contexte ces informations ont été fournies à SCGM.
  - b) SCGM ou les clients rencontrés sont-ils en mesure d'identifier les programmes mis en place par Hydro-Québec selon le type de rabais ou de services offerts?
  - c) Suite aux documents obtenus par la Régie concernant les programmes d'Hydro-Québec (Lettre du 14 juin 2000) SCGM est-elle en mesure de reconnaître certains des programmes en fonction de la nature et des montants des offres faites aux clients rencontrés.
  - d) SCGM a-t-elle pris contact avec des représentants d'Hydro-Québec afin de valider les informations fournies par les clients et s'enquérir des «nouvelles» pratiques commerciales de la société d'État? Précisez.
- 

**Réponse :**

- a) Les informations ont été colligées par la force de vente lors des rencontres avec les clients.
- b) L'information type colligée par la force de vente auprès des clients est reflétée dans le document 1, déposé par SCGM aux pages 5 et 6. Celle-ci ne fait donc pas référence à des programmes, types de rabais ou services offerts.
- c) SCGM n'est pas en mesure de répondre à cette question.
- d) Non.